

PRIME DE PARTICIPATION 2019

La Réserve Spéciale de Participation (RSP) s'élève en 2019 à 126,1 M€, elle est à répartir entre les salariés des sociétés du groupe AIRBUS GROUP adhérentes ayant au minimum 3 mois d'ancienneté en 2019. La part fixe s'élève à **1 524,94 € pour une année complète de présence en 2019**, à laquelle s'ajoute **1,6742% du salaire annuel brut de chaque salarié**.

Suite à l'application de l'ordonnance du 25 mars 2020 pour faire face au COVID 19 la direction a fait le choix de reporter le versement de la prime de participation à fin novembre.

Brut annuel	Part fixe Brut	Part variable brute 1,6742 % du salaire brut	Participation 2019 brute	Participation nette CSG / CRDS 9,7 %
20 000 €	1 524,94 €	334,84 €	1 859,78 €	1 679,38 €
30 000 €	1 524,94 €	502,26 €	2 027,20 €	1 830,56 €
35 000 €	1 524,94 €	585,97 €	2110,91 €	1 906,15 €
40 000 €	1 524,94 €	669,68 €	2 194,62 €	1 981,74 €
60 000€	1 524,94 €	1 004,52 €	2 529,46 €	2 284,10 €
80 000 €	1 524,94 €	1 339,36 €	2864,30 €	2 586, 46 €

CHOIX DU VERSEMENT :

Envoi des notifications et mise à disposition dans le coffre-fort électronique (Digiposte) fin septembre 2020. Choix des salariés fin octobre /début novembre .

- paiement direct sur salaire de Novembre,
- placement sur le CET,
- placement sur PEG,
- Placement PERCO, abondé de 40 % avec plafond de 600 € pour l'année (y compris les placements éventuels de l'intéressement au titre des versements volontaires) exonéré de l'impôt sur le revenu.

Attention, si le salarié ne précise pas de choix, la prime est automatiquement versée sur le PEG et le PERCO à 50/50.

COMMENTAIRES CGT :

La participation est un dispositif légal de partage des richesses créées par les salariés. Nous sommes contre l'application qui en est faite à Airbus avec une hiérarchisation de la participation en fonction du brut annuel. Le salaire répond déjà à la reconnaissance des qualifications en étant hiérarchisé.